

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2022-01-11

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 11 janvier 2022 à 17 h 30, par visioconférence

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2021
5. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021 8 h 30
6. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021 9 h
7. Période de questions
8. Dépôt des déclarations des liens apparentés
9. Dépôt des formulaires DGE-1038
10. Adoption du règlement 2021-11 CCU
11. Comité consultatif d'urbanisme – assignation des sièges
12. Comité consultatif d'urbanisme - nomination du président
13. PIIA - 12, 14 et 16 rue des Méandres
14. Avis de motion règlement 2022-02 tarification
15. Dépôt du projet de règlement 2022-02 tarification
16. Avis de motion Règlement 2022-03 Code d'éthique des élus
17. Dépôt du projet de Règlement 2022-03 Code d'éthique des élus
18. Avis de motion Règlement 2022-04 Code d'éthique des employés
19. Dépôt du projet de Règlement 2022-04 Code d'éthique des employés
20. Programme Véloce III – Route verte
21. Demande d'autorisation à la CPTAQ du MTQ – ponceau chemin Magog (route 108)
22. Emplois d'été Canada
23. Demande d'appui de Bleu Massawippi
24. Échange de terrains et servitudes – Mine Capelton
25. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
26. Adoption des comptes à payer
27. Correspondance
28. Divers
29. Deuxième période de questions
30. Clôture de la séance

22-01-11.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 17 :43 et déclare la séance ouverte.

21-01-11.02

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2022 par visioconférence.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et son plus récent renouvellement par le décret 1-2022 du 5 janvier 2022, en vigueur jusqu'au 14 janvier 2022;

ATTENDU QUE depuis le 20 décembre 2021, les séances du conseil doivent autant que possible se tenir par tout moyen permettant à leurs membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, comme le prévoit le mécanisme prévu par l'arrêté du 2020-029 du 26 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2021 8 H 30

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 14 décembre 2021 à 8 h 30, concernant le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2021 9 H

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 14 décembre 2021 à 9 h, concernant le règlement de taxation 2022, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.07

PÉRIODE DE QUESTIONS

22-01-11.08

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES LIENS APPARENTÉS

Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public imposées aux municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les membres du conseil municipal déposent à la présente séance leur déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés.

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

22-01-11.09

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038

Conformément à loi sur les référendums et les élections dans les municipalités (article 513.2 de la LERM) les candidats aux élections 2021 déposent à la présente séance leur déclaration à l'égard de la liste de leurs donateurs ainsi que leurs dépenses dans le cadre des élections 2021.

22-01-11.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-11 CCU

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2021-11 concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 6 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2021-11 concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.11

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – ASSIGNATION DES SIÈGES

ATTENDU l'adoption du Règlement 2021-11 concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le mandat d'un membre doit indiquer le siège qui lui est assigné;

ATTENDU QUE les sièges ne sont numérotés que pour fins de gestion du Règlement 2021-11 et ne réfèrent à aucune autre réalité administrative, géographique ou politique;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

DE CONFIRMER les nominations existantes et de nommer les membres aux sièges suivants :

Siège	Période de nomination	Nom et résolution habilitante	Fin de mandat
1 Résident qui n'est pas membre du conseil	Mars de chaque année <u>impaire</u>	France Lévesque 21-03-01.15	1 ^{er} mars 2023
2 Résident qui n'est pas membre du conseil	Mars de chaque année <u>paire</u>	Mikaël Auger 20-03-02.05	1 ^{er} mars 2022
3 Résident qui n'est pas membre du conseil	Mars de chaque année <u>impaire</u>	Katherine Cienciala 21-03-09.06	1 ^{er} mars 2023
4 Résident qui n'est pas membre du conseil	Mars de chaque année <u>paire</u>	Geneviève Vallières 20-09-14.10	1 ^{er} mars 2022
5 Membre du conseil	Période fixe établie par résolution	Sylvie Cassar 21-11-01.12	31 décembre 2023
6 Membre du conseil	Période fixe établie par résolution	Jacques Lambert 21-11-01.12	31 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

Maire	Membre d'office sans droit de vote	Vincent Fontaine Règlement 2021-11	s.o.
-------	--	---------------------------------------	------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.12

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DU PRÉSIDENT(E)

ATTENDU l'adoption du Règlement 2021-11 concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le Règlement 2021-11 prévoit que le conseil désigne un président parmi les membres du comité;

ATTENDU QUE Sylvie Cassar a été nommé au CCU pour un mandat se terminant le 31 décembre 2023 par la résolution 21-11-01.12;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER Mme Sylvie Cassar à titre de présidente du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.13

PIIA - 12, 14 ET 16 RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence de trois logements a été déposée pour la propriété située au 12, 14 et 16 rue des Méandres, lot 4 775 222;

ATTENDU QUE le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement no 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence de trois (3) logements située au 12, 14 et 16 rue des Méandres, lot 4 775 222.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.14

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2022-02 TARIFICATION

Avis de motion est donné par **Patrick Clowery** que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement 2022-02 concernant la tarification de certains biens et services municipaux*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

22-01-11.15

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-02 TARIFICATION

Conformément à l'article 445 du Code municipal, M. **Patrick Clowery** dépose le projet de *Règlement 2022-02 concernant la tarification de certains biens et services municipaux*.

22-01-11.16

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2022-03 CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Mme **Maryse Gaudreau** que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement 2022-03 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

22-01-11.17

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-03 CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Mme **Maryse Gaudreau** présente le projet de *Règlement 2022-03 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*;

La directrice générale donnera un avis public qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement. Cet avis doit être publié au plus tard le septième jour qui précède celui de la tenue de cette séance.

22-01-11.18

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2022-04 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Avis de motion est donné par Mme **Danielle Coté** que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement 2022-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

22-01-11.19

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-04 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Mme **Danielle Coté** dépose et présente le projet de *Règlement 2022-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

La directrice générale donnera un avis public qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement. Cet avis doit être publié au plus tard le septième jour qui précède celui de la tenue de cette séance.

22-01-11.20

PROGRAMME VÉLOCE III – ROUTE VERTE

ATTENDU la subvention donnée par le ministère des Transports pour la Route verte, soit le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III, Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU la lettre du ministre des Transports, François Bonnardel, accordant une aide financière de 23 450 \$ à la municipalité dans le cadre du programme ci-dessus mentionné et daté du 1er juillet 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le versement de 80% de la subvention, soit 18 760 \$ en date du 26 octobre 2021;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE la ville de Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour la saison 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

QUE la Municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2021 préparé par la ville de Sherbrooke;

QUE la Municipalité confirme les renseignements suivants :

- la ville de Sherbrooke est mandatée pour agir comme gestionnaire du réseau cyclable et qu'il y a 13,4 kilomètres d'aménagements reconnus Route verte sur son territoire;
- l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.21

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DU MTQ – PONCEAU CHEMIN MAGOG (ROUTE 108)

ATTENDU la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet de reconstruction du ponceau P-12923 sur la route 108 (chemin Magog);

ATTENDU QUE ce projet implique l'acquisition et l'aliénation de parties de lots à des usages autres qu'agricoles;

ATTENDU QUE ce projet est conforme avec la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande d'autorisation du MTQ à la CPTAQ pour ledit projet de reconstruction du ponceau P-12923 sur la route 108 ci-haut mentionné;

DE TRANSMETTRE la présente résolution, ainsi que le formulaire destiné à la municipalité dûment rempli, à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.22

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir des expériences de travail de qualité aux jeunes tout en comblant des besoins de main-d'œuvre;

ATTENDU l'opportunité de bénéficier du programme Emploi d'été Canada pour embaucher des étudiants pour l'été 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et/ou l'adjoint à la direction à signer les demandes de subvention au programme Emploi d'été Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.23

DEMANDE D'APPUI DE BLEU MASSAWIPPI

Résolution d'appui à la demande de financement de Bleu Massawippi pour le projet STOP MOULE ZÉBRÉE déposé dans le cadre du programme ÉCOACTION d'Environnement et Changements climatiques Canada

ATTENDU l'annonce de la présence de la moule zébrée dans le lac Massawippi;

ATTENDU QUE le lac Massawippi est un réservoir d'eau douce, très important, irremplaçable pour la municipalité et pour l'ensemble de la région;

ATTENDU les travaux de Bleu Massawippi, les expertises, l'état de la situation et le plan d'action sur 10 mois de Bleu Massawippi présenté aux membres du conseil du Parc régional Massawippi le 21 novembre dernier ainsi que les autres présentations publiques et publications que l'organisme a tenues;

ATTENDU la résolution du Parc régional Massawippi no 21.11.29.06;

ATTENDU QUE le projet STOP MOULE ZÉBRÉE mentionné en titre est conforme aux plans exposés tant au niveau des actions que des budgets et des échéanciers.

ATTENDU QUE la municipalité par le biais de la Régie du Parc Régional Massawippi s'est engagée sur le plan financier à contribuer à ce projet pour une somme de 5 000 \$ pour l'année 2022 en tenant compte de la nécessité d'investissements publics au niveau fédéral.

ATTENDU QU'il y a lieu d'adhérer aux objectifs de ce projet et de l'appuyer;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Canton de Hatley appuie le projet STOP MOULE ZÉBRÉE de Bleu Massawippi et entérine l'engagement du 21 novembre 2021 d'y contribuer pour la somme de 5 000 \$ via le Parc régional Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.24

ÉCHANGE DE TERRAIN ET SERVITUDES – MINE CAPELTON

ATTENDU l'entente signée entre la Municipalité et Les Entreprises immobilières Mont-Capel inc. (Mont-Capel) en vertu de la résolution 17-17-03.14 et contenant les dispositions suivantes :

- Mont-Capel accepte de céder à la municipalité le lot numéro 5 202 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, afin qu'un accès à la rivière y soit aménagé;
- Mont-Capel accepte de donner une servitude d'utilisation sur le lot 4 405 003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, afin que la municipalité aménage une aire de repos avec accès à la rivière;
- Mont-Capel accepte de céder une servitude de stationnement sur le lot 5 202 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, pour que les gens qui utiliseront l'accès à la rivière

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

aménagée par la municipalité sur le lot 5 202 311 qui lui est cédé aux présentes puissent s'y stationner;

- la Municipalité accepte, en contrepartie, de céder le lot 2 131 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, ainsi qu'une servitude de passage sur les lots 2 132 007 (étant la promenade Capelton), 2 340 820 et 2 131 994 (étant le chemin Smerdon, qui n'est pas considéré comme un chemin public), tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, ces lots n'étant pas desservis par les services municipaux;
- les frais d'honoraires du notaire attendant à cet échange seront partagés 50/50 entre la Municipalité et Les Entreprises immobilières Mont-Capel inc.;

ATTENDU l'offre de Mont-Capel, de modifier l'entente comme suit :

- Mont-Capel demande à la municipalité de lui céder la propriété du chemin Smerdon, soit les lots 2 340 820, 2 131 994 et une partie du lot 2 132 007 se situant entre le chemin Capelton et la piste cyclable, conditionnellement à la création d'une servitude de passage à pied uniquement pour les citoyens de la municipalité ou le public en général sur le lot 2 131 994 ;

Ou

- Voir inscrit à la servitude de passage en faveur du propriétaire du lot 4 705 771 : seuls les véhicules permis pour l'usage du bénéficiaire (Mont-Capel) de la servitude ainsi que les piétons pourront circuler sur le chemin excluant toute autre forme de circulation de quelque nature que ce soit, dont notamment, tous types de véhicules sur roue (vélos, motocyclette, véhicules tout terrain, automobiles, camions, tracteurs ...) la pratique de sports de glisse, l'équitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE REFUSER l'offre de Mont-Capel de modifier l'entente d'échange et de servitudes ;

DE CONFIRMER l'intention de la municipalité d'interdire, sur le sentier Smerdon, par l'installation de signalisation appropriée, les vélos, les chevaux et les véhicules motorisés autres que ceux de la Municipalité, du Mont-Capel et de la Station du Chêne-Rouge (pour une courte section de 100 m selon une servitude existante) ;

DE DEMANDER à Mont-Capel l'exécution de l'entente convenue avec la municipalité par la signature de l'acte d'échange et de servitudes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.25

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE l'aide financière du ministre, comme le cumul de l'aide gouvernementale totale, ne peut pas excéder 50 % des dépenses admissibles;

ATTENDU le projet de la Municipalité pour améliorer la sécurité routière par l'achat et l'installation d'équipements incluant des afficheurs de vitesse (radar pédagogique) et des balises pour voie piétonnière;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité atteint les objectifs annoncés dudit programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER la présentation d'un projet au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière incluant l'achat et l'installation d'afficheurs de vitesse (radars pédagogiques) et de balises pour voie piétonnière;

D'AUTORISER un budget de 60 000 \$ pour la réalisation du projet incluant une contribution municipale d'au moins 50% des dépenses admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.26

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal.

Salaires	58 442.58 \$
Chèques fournisseurs	
202101090 à 202101216	145 491.20 \$
202200001 à 202200020	62 256.88 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 12 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-01-11.27

CORRESPONDANCE

- Demande d'appui financier du Circuit des arts Memphrémagog;
- Demande d'appui financier du CSLE / Jeux du Québec 2022;
- Ministère de la Sécurité publique : Informations sur le retour au travail des travailleurs essentiels en isolement à la suite d'une exposition ou d'une infection à la COVID-19;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Informations sur le retour au travail des travailleurs essentiels en isolement à la suite d'une exposition ou d'une infection à la COVID-19;
- Emplois d'été Canada : invitation à une séance d'information sur le programme 2022.

22-01-11.28

DIVERS

22-01-11.29

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

22-01-11.30

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 18 :12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale